

Transport du grain de l'Ouest—Loi

Je termine en signalant que je ne suis pas le seul à penser ainsi. L'ancien juge en chef Emmett Hall déclare à la page 89 de son rapport: «Ce sont les gens et l'esprit qui les anime qui assurent cette viabilité sociale, non les chemins de fer ou les élévateurs à grain». A choisir, nous préférerions voir les élévateurs desservis par des camions plutôt que pas du tout.

● (1550)

M. Gordon Towers (Red Deer): Monsieur le Président, je voudrais expliquer à la Chambre à quel point les députés néo-démocrates se trompent lorsqu'ils veulent supprimer l'amendement du député de Végréville (M. Mazankowski). S'ils pouvaient se souvenir de l'époque où le rapport Hall a été déposé à la Chambre des communes, ils sauraient que certaines voies ferrées ont été supprimées à cette époque-là, que l'on devait alors mettre sur pied un programme de transport par camions pour les agriculteurs touchés et que de l'argent serait versé à un organisme central. La voie de Cremona à Crossfield, dans ma circonscription, a été abandonnée. Les agriculteurs de Cremona doivent maintenant transporter leur grain à une trentaine de milles. Toutefois, fait intéressant, ces agriculteurs ne transportent pas nécessairement leur grain à Crossfield où il serait chargé dans des élévateurs, ce qui engorgerait encore plus l'industrie de la manutention. Au lieu de cela, les agriculteurs vont vendre leur grain en Colombie-Britannique et ils expédient leurs produits dans cette direction, diminuant ainsi la surcharge du réseau ferré. Cela me paraît logique.

Si les agriculteurs avaient la liberté d'opter pour recevoir une partie des fonds, le réseau ne serait plus surchargé et des camions pourraient, dans certains cas, prendre la relève. Si cet amendement est supprimé, les agriculteurs de cette région devront assumer le coût du transport privé du grain, alors que leurs impôts iront aux chemins de fer.

Ceux-ci recevront 650 millions de dollars, mais il n'y a rien pour les camionneurs et les agriculteurs. L'argent va directement aux chemins de fer. Non seulement les agriculteurs doivent payer le transport de leur grain vers le centre de la Colombie-Britannique, mais ils doivent également payer pour les autres agriculteurs qui, eux, le transportent par voie ferrée.

C'est extrêmement injuste et j'ose espérer que les députés du parti à ma gauche, qui prétendent avoir une conscience—bien que je me demande parfois s'ils en ont réellement une—penseront deux fois à cette motion. Après tout, elle frappe les gens de façon très dure.

Beaucoup de grains, en particulier d'orge et de grains de provende, sont transportés du centre de l'Alberta aux marchés du centre de la Colombie-Britannique ainsi qu'aux marchés du sud de l'Alberta. Ces parcours varient entre 2 et 500 milles. Il me semblerait honnête et raisonnable de songer non seulement aux producteurs mais aussi aux camionneurs qui sont également des contribuables et dont les services sont concurrentiels. Les députés d'en face ne semblent rien trouver à redire au fait que les contribuables doivent subventionner des sociétés de la Couronne qui leur font concurrence. Mon ami d'en face sourit.

Il se rend compte de la façon d'agir du gouvernement. Les députés ministériels devraient changer d'avis là-dessus et autoriser une concurrence amicale.

On a beaucoup parlé de ce qui arriverait à nos routes si cette motion était adoptée. Il est vrai que le réseau routier serait mis à rude épreuve. Mais il ne faut pas oublier que, chaque fois qu'un train chargé de céréales passe sur une voie ferrée, celle-ci subit des dommages et doit être réparée. En outre, de nombreux camionneurs voyagent la nuit, quand la circulation est moins intense, et ils nuisent moins alors à la circulation des automobiles.

Ce sont là des aspects que les députés néo-démocrates devraient examiner s'ils persistent à proposer d'éliminer du projet de loi ces dispositions qui sont d'une importance primordiale pour nos mandants. Peut-être ne savent-ils pas qu'on élève de grands troupeaux de bestiaux dans le sud de l'Alberta. Les agriculteurs de ma circonscription cultivent une grande quantité d'orge. Mon collègue le député de Medicine Hat (M. Hargrave) le reconnaît, car les agriculteurs de sa circonscription comptent sur ceux de la mienne pour expédier toute leur orge vers Medicine Hat et le sud de l'Alberta où ils pratiquent l'élevage. C'est tout à fait normal, étant donné que les agriculteurs de ma circonscription ont de l'orge à expédier aux éleveurs de la sienne qui en ont besoin, que les camionneurs qui s'occupent de l'acheminer soient rémunérés.

Les députés néo-démocrates ont une étroitesse d'esprit singulière. C'est comme s'ils avaient des œillères. Je n'arrive pas à comprendre pourquoi ils tiennent tant à éliminer ces dispositions du projet de loi. C'est là, j'imagine, la raison pour laquelle la Chambre ne compte aucun député néo-démocrate représentant l'Alberta. Nous, députés de l'Alberta, voyons les choses tout autrement. Monsieur le Président, j'ose espérer que les députés qui prennent place à ma gauche vont reconsidérer la proposition d'amendement qu'ils ont présentée et qui vise à éliminer la modification que mon collègue le député de Végréville (M. Mazankowski) a fait apporter au projet de loi original.

M. Jack Murta (Lisgar): Vous réagissez rapidement aujourd'hui, monsieur le Président. C'est volontiers que je prends la parole pour participer à ce débat d'une importance primordiale pour maintes régions de l'ouest de notre pays. Les habitants de la majorité des régions des Prairies estiment pour la plupart qu'ils doivent recourir de temps en temps à d'autres moyens de transport, autrement dit, le plus souvent, à des entreprises de camionnage. Voilà pourquoi je tiens la proposition d'amendement qui vise ni plus ni moins à abolir tout un secteur des transports comme mal avisée et irréfléchie, le fait d'un petit groupe de personnes qui voudrait faire revivre dans les Prairies la belle époque qu'ils y ont vécue dans les années 40 et 50. Autrement dit, il voudrait remettre en œuvre des moyens qui sont aujourd'hui dépassés.

Selon l'amendement proposé, monsieur le Président, disparaît du projet de loi le passage suivant: